



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de la liste préliminaire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, en date des 31 mars 1998 et 8 juin 1999, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. On y trouvera des renseignements sur les résultats des neuvième et dixième cycles de financement, qui ont eu lieu en 2001, ainsi que sur les progrès réalisés dans chacun des domaines d'action privilégiés des programmes. Les informations contenues dans le présent rapport complètent celles qui figurent dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1, A/54/664 et Add.1 à Add.3, et A/55/763 et Corr.1).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 111,9 millions de dollars a été alloué pour l'année 2001, dont 36,8 millions de dollars pour les projets relatifs à l'environnement, 32,2 millions de dollars pour les projets relatifs à la santé des enfants, 19,2 millions de dollars pour les projets relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme, 18,4 millions de dollars pour les projets concernant la population et les femmes, et 5,2 millions de dollars pour les projets relatifs au renforcement des capacités institutionnelles. Le partenariat entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies ayant été lancé en 1998, un montant total de 423 millions de dollars a été affecté à des projets à la fin de 2001.

* A/57/50/Rev.1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Programme	3–37	3
A. Santé des enfants	3–8	3
B. Les femmes et la population	9–14	4
C. Environnement	15–25	5
1. Diversité biologique	16–19	6
2. Énergie durable et changements climatiques	20–25	7
D. Paix, sécurité et droits de l’homme	26–32	9
E. Contrôle et évaluation	33–37	10
III. Créer des partenariats	38–45	11
IV. Cycles de financement	46–48	12
V. Arrangements opérationnels et financiers	49–52	12
VI. Conclusions	53–54	13
 Annexe		
Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies, par domaine d’activité		14

I. Introduction

1. En 2001, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a continué de jouer son rôle premier d'intermédiaire entre l'ONU et la Fondation pour les Nations Unies en ce qui concerne la contribution de M. Robert E. Turner à l'appui des causes de l'ONU. En tant que tel, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a collaboré avec le système des Nations Unies pour sélectionner des projets originaux et de grande portée conformes aux programmes-cadres relatifs à la santé des enfants, aux femmes et à la population, à l'environnement et à la stratégie en constante évolution concernant la paix, la sécurité et les droits de l'homme, et ce, en analysant les propositions en consultation avec la Fondation pour les Nations Unies. On s'est en particulier attaché à collaborer avec les partenaires opérationnels et le Groupe des Nations Unies pour le développement à des projets conjoints sur le terrain, compatibles avec les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

2. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a de plus en plus été invité à fournir des conseils au secteur privé et aux fondations sur les possibilités de partenariat avec le système des Nations Unies, ou pour faciliter l'établissement de réseaux et les collectes de fonds pour l'Organisation, en particulier auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Cette évolution des opérations du Fonds a été guidée par le programme de réformes auquel procède actuellement le Secrétaire général et par les objectifs du Millénaire en matière de développement.

II. Programme

A. Santé des enfants

3. Un montant total de 32,2 millions de dollars a été approuvé au titre de projets relatifs à la santé des enfants en 2001, portant le montant total de l'enveloppe de ce programme-cadre à 160,8 millions de dollars au 31 décembre 2001 (voir annexe). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continuent d'être les principaux partenaires de cette initiative.

4. On se souviendra que le programme-cadre concernant la santé des enfants prévoit trois domaines d'intervention prioritaires : éradication de la poliomyélite, prévention du tabagisme et réduction de la mortalité infantile. En 2001, les projets approuvés ont été axés sur la rougeole, la lutte contre le tabagisme et l'appui à la composante communautaire de l'Initiative pour le traitement intégré des maladies infantiles.

5. Ce programme-cadre fait appel à quatre stratégies – sauver des vies, appuyer les idées novatrices, poursuivre la recherche et formuler des politiques – qui sont toutes axées sur le renforcement des partenariats, des synergies et des capacités aux niveaux individuel, communautaire, régional et national. Pour ce qui est de sauver des vies, l'appui fourni dans des domaines tels que l'éradication de la poliomyélite, de la rougeole et du ver de Guinée ou la nutrition, facilite la réalisation des objectifs tant du Millénaire pour le développement que du Sommet mondial pour l'enfance. Plus de 74 millions de dollars ont été alloués au titre de l'initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite, lancée sous l'impulsion de l'OMS, de l'UNICEF, du Rotary International et des US Centres for Disease Control and Prevention (CDC) avec l'appui de la Fondation Bill et Melinda Gates, de donateurs bilatéraux et autres. L'incidence de la poliomyélite a diminué de moitié entre 1999 et 2000; certaines régions ont bénéficié pour la première fois des interventions sanitaires menées à l'occasion des Journées nationales d'immunisation contre la polio. En outre, le nombre des pays ayant enregistré des cas de poliomyélite est passé de 20 à 10 entre 2000 et 2001. Les enseignements tirés de la lutte contre la poliomyélite sont appliqués à la lutte contre la rougeole. En 2001, 20 millions de dollars ont été donnés pour la lutte contre la rougeole et un appui financier additionnel est prévu en 2002. Au nombre des partenaires figurent l'UNICEF, l'OMS, la Croix-Rouge américaine et les CDC. Les fonds de la Fondation pour les Nations Unies ont permis de réduire la mortalité due à la rougeole, 21 millions d'enfants ayant été vaccinés dans huit pays entre septembre et décembre 2001. Les campagnes de lutte contre la rougeole et contre la polio ont l'une et l'autre été l'occasion de distribuer des vitamines A. Ces projets et d'autres contribuent au renforcement de systèmes de santé durables.

6. La deuxième stratégie consiste à appuyer des efforts novateurs tels que la composante communautaire de l'Initiative pour le traitement intégré des maladies infantiles, qui vise à donner aux dispensateurs de soins les moyens de réduire la mortalité et la morbidité infantiles (la plupart des décès des enfants âgés de moins de 5 ans surviennent à la maison où les contacts avec le personnel soignant sont rares, voire inexistantes); la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant; et la lutte contre la montée du tabagisme chez les jeunes. Les investissements initiaux de la Fondation ont incité d'autres donateurs à contribuer à la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, qui est de loin la première cause de l'infection à VIH chez les enfants âgés de moins de 15 ans. Le partenariat entre le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et l'OMS a commencé ses activités en 1998 grâce à une subvention de 3,1 millions de dollars versée à sept pays africains par la Fondation pour les Nations Unies, ce qui a en outre mis en évidence la faisabilité et l'acceptabilité d'une action de prévention de la transmission de la mère à l'enfant dans les pays en développement. On s'est attaché à renforcer les capacités locales de mise en oeuvre et de suivi des programmes. En 2000, un montant supplémentaire de 4 millions de dollars en faveur de huit pays africains a été approuvé en vue de développer des sites pilotes, d'acquérir une expérience supplémentaire utile pour la mise en oeuvre intégrale du programme, et d'apporter un soutien à d'autres pays où la prévalence du VIH est élevée.

7. En 1998, la Fondation pour les Nations Unies a accordé la subvention la plus élevée à un projet international visant à enrayer la montée du tabagisme chez les jeunes. Cinq projets appuyés par la Fondation pour les Nations Unies d'un montant total de 9 millions de dollars conjuguent de façon synergique des approches éducatives, législatives, économiques et politiques. Le projet « Channel the Outrage », approuvé en 2001, vise à renforcer les moyens dont disposent les organisations non gouvernementales (ONG) pour lutter contre le tabagisme en leur offrant des capitaux d'amorçage ainsi que des « boîtes à outils » et du téléenseignement aux fins d'information et de formation. Dans 20 pays, des « agents du changement » favorisent des choix propices à la santé, préconisent une réglementation stricte de l'industrie du tabac et encouragent une modification des politiques,

face aux défis propres à chacun de leurs pays. Cinq pays ont mobilisé leurs propres ressources pour s'associer à cette campagne.

8. En troisième lieu, l'appui de la Fondation pour les Nations Unies en faveur de la santé des enfants est axé sur la recherche appliquée concernant la supplémentation en zinc, qui peut réduire de 41 % l'incidence des infections aiguës des voies respiratoires inférieures et de diminuer de 67 % les risques de mortalité des nourrissons âgés de 1 à 9 mois qui avaient un poids insuffisant à la naissance. Au nombre des exemples de la quatrième stratégie relative aux politiques, on peut citer l'appui à la campagne de l'UNICEF intitulée « Dites oui pour les enfants », qui s'est traduite par l'engagement de 50 millions de personnes en faveur des 10 points du Sommet mondial pour l'enfance. Le projet macroéconomique et sanitaire dirigé par l'OMS a donné lieu à un rapport sur les relations existant entre la santé, le développement économique et la lutte contre la pauvreté, dont les conclusions, diffusées aux niveaux national et international, recommandent des changements de politiques susceptibles de sauver environ 8 millions de vies par an d'ici à 2010 et d'engendrer des bénéfices économiques de plus de 360 milliards de dollars par an d'ici à 2010-2020.

B. Les femmes et la population

9. Un montant total de plus de 18 millions de dollars a été approuvé en 2001 au titre de 10 projets relatifs aux femmes et à la population (voir annexe). L'enveloppe totale de ce programme-cadre, qui dépasse actuellement les 109 millions de dollars, comprend des projets répartis dans 75 pays ainsi que sept projets d'ampleur internationale. Les organismes suivants ont participé à l'exécution : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), ONUSIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FNUAP, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'École des cadres des Nations Unies et l'OMS. Treize projets sont menés par des équipes de pays des Nations Unies. Il convient de noter que lors de la sélection de nouveaux projets, priorité a été donnée : 1) aux projets des équipes de

pays des Nations Unies visant à promouvoir les initiatives de réforme du Secrétaire général; 2) aux projets qui avaient bénéficié initialement de subventions pour leur planification et qui mené la première phase d'exécution à bien; et 3) aux projets qui ont le plus de chances d'être financés.

10. Conformément aux deux priorités du programme-cadre sur les femmes et la population – amélioration des conditions de vie des adolescentes et des soins de santé en matière de sexualité et de reproduction – les projets approuvés en 2001 ont continué de promouvoir un environnement social favorable pour les adolescentes, d'améliorer la prestation de services d'hygiène de la procréation et de renforcer l'accès à l'information dans ce domaine, et de réduire l'incidence du VIH/sida. La plupart des projets comportent des démarches intersectorielles qui donneront l'élan nécessaire pour traiter les problèmes plus vastes de la pauvreté et du développement social.

11. Certains projets se sont achevés en 2001, ce qui a permis d'effectuer une évaluation initiale des résultats et d'analyser les enseignements tirés. Ainsi, la première phase du projet visant à satisfaire les besoins de développement et de participation des adolescents a permis de mieux faire comprendre, aux décideurs notamment, qu'il fallait s'intéresser surtout aux problèmes qui touchent directement les adolescentes, en mobilisant la collectivité, en réformant les politiques et la législation et en collectant davantage de fonds auprès des donateurs. Ce projet a clairement montré qu'on avait avantage à renforcer le partenariat entre les organismes des Nations Unies, à permettre aux adolescents de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets, à créer des bases de données nationales sur les besoins et les problèmes des adolescents, et à associer le bilan commun de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. S'agissant des activités de relèvement d'urgence, le projet de soins de santé en matière d'hygiène de la procréation, exécuté par le FNUAP au Kosovo, a bien répondu aux besoins particuliers de l'endroit. Pour ce qui était de l'amélioration de la qualité des soins de santé en matière d'hygiène de la procréation, les activités menées ont débouché sur une meilleure connaissance de la question, notamment de l'accès à des services spécialisés d'hygiène de la procréation destinés aux adolescents, et une meilleure sensibilisation à l'hygiène de la procréation et à la

planification familiale, notamment au VIH/sida chez les femmes, les hommes et les adolescents. Les projets traitant de la violence à l'égard des femmes étaient novateurs et ont réellement contribué à responsabiliser économiquement les femmes, à promouvoir l'égalité des sexes grâce au renforcement des capacités des institutions et à collecter et diffuser des informations sur des questions intéressant les femmes en général, notamment en faisant mieux connaître le problème d'ensemble de la violence à l'égard des femmes.

13. En ce qui concerne les projets en cours, certains utilisent des démarches novatrices et appliquent des technologies modernes tout en tenant compte des réalités culturelles, psychologiques et sociales. Ainsi, le projet pilote du PNUD relatif à l'autonomisation des femmes et des filles des communautés pauvres par l'information et la concertation fait appel à la technologie par satellite pour la diffusion numérique de programmes audio et multimédia, afin d'aller à la rencontre des communautés pauvres en leur offrant une présentation et un contenu élaborés dans leur propre langue par des organisations locales. D'autres initiatives, notamment le projet interinstitutions des Nations Unies de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong, contribuent largement à améliorer la coordination entre les gouvernements, les ONG et les organismes des Nations Unies.

14. Le programme relatif aux femmes et à la population montre clairement qu'en adoptant une stratégie générale de développement vis-à-vis des préoccupations des adolescents, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats et la Fondation pour les Nations Unies ont permis aux organismes des Nations Unies d'utiliser leurs avantages comparatifs et de travailler efficacement afin d'améliorer les conditions de vie des adolescentes, notamment en leur facilitant l'accès à l'information et aux services en matière d'hygiène de la procréation.

C. Environnement

15. Les deux principales priorités de financement dans le domaine de l'environnement sont la diversité biologique et les changements climatiques, qui relèvent de programmes-cadres distincts. On trouvera, dans le rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux pour 2000 (voir A/55/763, par. 20 à 25), des précisions sur ceux-

ci. Un montant total de 36,8 millions de dollars a été alloué en 2001 à 22 projets concernant le domaine de l'environnement. Le budget total qui a été consacré à ce jour à ce type de projet est évalué à 97,6 millions de dollars (voir annexe), dont 42 millions de dollars pour les activités relatives à la diversité biologique, 31 millions de dollars pour les activités relatives à l'énergie durable et aux changements climatiques et 24,6 millions de dollars pour les projets relatifs à l'environnement qui ne relèvent pas des programmes-cadres susmentionnés.

1. Diversité biologique

16. Des progrès sensibles ont été réalisés en 2001 dans la mise en oeuvre du Programme-cadre en matière de diversité biologique, que le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux¹ et le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies ont entériné à l'automne 1999. Comme l'indiquent les rapports précédents, la stratégie en matière de diversité biologique a deux grands objectifs : 1) aider les pays en développement à protéger efficacement la diversité biologique en se servant des zones protégées désignées comme sites du patrimoine mondial par la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour atteindre les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (ce qui explique qu'il encourage les projets visant à faire des sites du patrimoine mondial des exemples de préservation de la diversité biologique tout en répondant aux besoins des populations qui y vivent); et 2) oeuvrer en faveur de la

protection des récifs coralliens dans le monde entier en favorisant l'application systématique du cadre d'action de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, qui a été adoptée par 80 pays en 1995. Les priorités du Programme-cadre sont conformes aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport du Millénaire, ainsi qu'aux objectifs du Millénaire en matière de développement soulignant la nécessité urgente de préserver la diversité biologique mondiale, qui disparaît irréversiblement à un rythme alarmant.

17. Premier grand donateur à faire explicitement des sites du patrimoine mondial les principaux bénéficiaires des fonds qu'elle consacre à la diversité biologique, la Fondation pour les Nations Unies est parvenue dans une large mesure à démontrer l'intérêt de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel lorsqu'il s'agit de promouvoir la préservation de la diversité biologique. La plupart des projets qu'elle a financés à ce jour en étant encore à leur stade initial, il est prématuré d'en évaluer pleinement l'impact. Les progrès réalisés dans l'application du Programme-cadre sont cependant encourageants, comme en témoignent les projets visant à contenir les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique, tels que celui qui est mis en oeuvre aux îles Galapagos (Équateur), dans le cadre duquel l'UNESCO s'attache, de concert avec la Fondation Charles Darwin et le Parc national des Galapagos, à maîtriser la prolifération des espèces invasives, et celui qui est en cours d'exécution dans la République démocratique du Congo, où l'UNESCO s'emploie, avec tout un ensemble d'organisations non gouvernementales et d'organismes nationaux s'occupant de la diversité biologique, à protéger cinq sites du patrimoine mondial gravement menacés par les conséquences dévastatrices du conflit armé qui se déroule dans la partie orientale du pays (afflux de réfugiés dans les zones frontalières, activités des rebelles, banditisme, braconnage, minage, etc.). De même, on a des échos satisfaisants des projets tendant à rapprocher de manière novatrice préservation de la diversité biologique et développement durable, notamment une grande initiative financée par le programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD, qui vise à montrer à quel point les initiatives locales peuvent être utiles lorsqu'elles complètent les programmes de préservation de la diversité biologique en cours d'exécution sur six sites du patrimoine mondial, et les

¹ Le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est présidé par le Sous-Secrétaire général et se compose de membres siégeant à titre individuel. Depuis la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ces membres sont les suivants: Lincoln Chen, Vice-Président, Fondation Rockefeller; Joseph E. Connor, Secrétaire général adjoint à la gestion, ONU; Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, ONU; Martin Belinga-Eboutou, Président du Conseil économique et social; Mary Oakes Smith, Directeur, région Afrique, Banque mondiale; Francisco Seixas da Costa, Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; Franklin A. Thomas, Directeur du Groupe d'étude de la Fondation Ford; et Amir A. Dossal (membre de droit), Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

efforts déployés par l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le RARE Centre for Tropical Conservation pour élaborer un modèle type de tourisme durable sur six sites du patrimoine mondial répartis dans quatre pays, à savoir le Guatemala, le Honduras, l'Indonésie et le Mexique. Des projets tendant à renforcer les capacités nécessaires pour préserver des zones protégées jusqu'au siècle prochain et d'autres tendant à se servir de certains groupes de sites du patrimoine mondial pour promouvoir la planification intégrée de la protection de la diversité biologique à l'échelle régionale connaissent des débuts prometteurs.

18. En ce qui concerne le deuxième objectif du Programme-cadre, les récifs coralliens apportent une démonstration probante du rapport qu'il y a entre le maintien en bon état des écosystèmes et la promotion du développement durable. Ces « forêts tropicales de la mer » servent d'habitat et de zones d'alevinage à de très nombreuses espèces marines dont beaucoup revêtent une grande importance sur les plans alimentaire et commercial, attirent les touristes, dont l'argent soutient souvent l'économie locale, et protègent le littoral contre les assauts de l'océan. Reconnaissant leur importance, huit pays se sont unis en 1994 pour créer l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens. Le cadre d'action qui a été élaboré lors du premier atelier mondial auquel cette initiative a donné lieu l'an dernier et qui a été adopté par plus de 80 pays est généralement considéré comme le schéma directeur des activités de coopération internationale tendant à remédier à la détérioration des récifs.

19. En mars 2001, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et celui de la Fondation pour les Nations Unies ont approuvé la mise en service du Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens, programme d'action intégré tendant à mettre un terme à la tendance qu'ont les récifs coralliens du monde entier à se dégrader. Créé pour donner suite au cadre d'action de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, ce réseau, qui a été lancé par le PNUE en partenariat avec bon nombre des principaux organismes d'étude et de préservation des récifs coralliens, s'est doté d'une stratégie d'alliance en matière de gestion et d'évaluation des récifs qui vise à assurer l'avenir, non seulement de ces précieux écosystèmes, mais aussi des populations dont ils

contribuent à assurer la subsistance. Au cours des quatre prochaines années, il prévoit de créer, dans les principales régions coralliennes du monde, un réseau de sites de démonstration qui aura pour but de promouvoir la diffusion des pratiques de gestion et de préservation des récifs coralliens qui se sont révélées concluantes.

2. Énergie durable et changements climatiques

20. Le Programme-cadre pour l'énergie durable et les changements climatiques, qui a été entériné par le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et par le Conseil d'administration de la Fondation des Nations Unies à la fin 2000 et dont le texte a été diffusé officiellement par le Fonds auprès des partenaires des organismes des Nations Unies en juin 2001, doit servir à canaliser les fonds que la Fondation consacre à ce domaine pendant une période de trois années commencée en 2001. Il s'inspire du rapport du Millénaire, dans lequel le Secrétaire général déclare que s'occuper des changements climatiques est l'une des tâches les plus importantes du XXI^e siècle et demande que l'on promeuve l'utilisation de l'énergie renouvelable et l'accroissement des rendements énergétiques. Un accent particulier y est mis sur les moyens de promouvoir le développement de l'énergie durable axés sur le marché qui sont susceptibles d'avoir d'importantes incidences positives sur les plans social, économique et environnemental et reposent sur des formes novatrices de partenariat entre les secteurs public et privé. Il convient de noter que le Programme-cadre s'est vu décerner par l'Initiative sur les technologies climatiques de l'Agence internationale pour l'énergie le prix World Climate Technology 2001 pour les efforts qu'il fait pour favoriser l'utilisation à grande échelle des sources d'énergie durable dans les pays en développement.

21. Conformément aux objectifs du Millénaire en matière de développement, le Programme-cadre assigne trois objectifs prioritaires aux investissements de la Fondation : 1) promouvoir les efforts tendant à élaborer des stratégies commerciales durables d'utilisation des sources d'énergie renouvelables propres à des prix abordables dans les zones rurales pauvres (à ce jour, le Fonds et la Fondation ont financé des projets allant dans ce sens à hauteur d'un montant total de 17,6 millions de dollars); 2) promouvoir de meilleurs rendements énergétiques au moyen de

politiques et programmes axés sur le marché (à ce jour, le Fonds et la Fondation ont financé des projets allant dans ce sens à hauteur d'un montant total de 5,3 millions de dollars); et 3) promouvoir le Mécanisme pour un développement propre qui a été créé en vertu du Protocole de Kyoto en tant que moyen d'aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques en incitant le secteur privé à investir dans les projets tendant à étendre l'utilisation de l'énergie renouvelable et à accroître les rendements énergétiques. À ce jour, le Fonds et la Fondation ont financé des projets tendant à renforcer les capacités d'application du Mécanisme à hauteur d'un montant total de 3 millions de dollars.

22. Dans les pays en développement, 2 milliards de personnes n'ont pas accès aux services modernes de distribution d'énergie. Pour contribuer à remédier à ce problème, le Fonds et la Fondation aident les partenaires des organismes des Nations Unies à montrer tout l'intérêt qu'il y a à s'appuyer sur le marché lorsqu'il s'agit d'approvisionner en énergie renouvelable les zones rurales pauvres démunies de réseaux énergétiques. La plupart des projets approuvés à ce jour visent essentiellement à favoriser cet approvisionnement en aidant les entreprises locales concernées à fournir une énergie propre à faible coût à l'aide de techniques de production d'énergie renouvelable. Ils visent également, chaque fois que possible, à lier l'approvisionnement en énergie renouvelable à des activités productives susceptibles de créer des revenus à l'échelon local.

23. Divers moyens de favoriser l'accroissement des rendements énergétiques dans les pays en développement ont été mis à l'essai au cours des 10 dernières années. C'est ainsi que le Fonds et la Fondation s'attachent, en collaboration avec les partenaires des organismes des Nations Unies, d'une part, à financer la mise en oeuvre de programmes axés sur le marché qui visent à accroître les rendements énergétiques dans le secteur de l'industrie et chez les particuliers et, d'autre part, à lever les obstacles à l'accroissement des investissements dans les projets tendant à conserver l'énergie. L'accroissement des rendements énergétiques obtenu grâce à ces initiatives est censé avoir des retombées positives dans les domaines économique, social et environnemental et est considéré comme un moyen d'atténuer les changements climatiques à moindre coût. Une importance particulière est par ailleurs accordée à la

nécessité de réformer les politiques relatives aux rendements énergétiques en aidant les gouvernements à procéder aux changements économiques, institutionnels et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements.

24. Le Mécanisme pour un développement propre est un mécanisme novateur et axé sur le marché qui offre aux pays industrialisés la possibilité de bénéficier de crédits d'émission des gaz à effet de serre en réduisant à faible coût les émissions de ces gaz dans les pays en développement. Encourageant les investissements et favorisant le transfert de technologies permettant de ne produire que de faibles émissions de carbone, il constitue un moyen de choix pour ce qui est d'aider les pays en développement à répondre à leurs besoins en matière de développement durable tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. C'est pour cette raison que le Fonds et la Fondation appuient les efforts que fait le Programme des Nations Unies pour le développement, en coopération avec le Conseil économique mondial pour le développement durable, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, pour renforcer les capacités de sélectionner les protagonistes publics et privés capables d'élaborer et de mettre en oeuvre les projets pilotes du Mécanisme (essentiellement au Brésil) et pour favoriser la formation sur le tas. Ils visent ainsi à renforcer la compréhension des problèmes liés à l'application du Mécanisme et des cadres d'action nécessaires pour que celle-ci puisse s'effectuer à grande échelle.

25. En ce qui concerne les initiatives environnementales du Fonds et de la Fondation qui ne relèvent pas du Programme-cadre, il convient de citer l'Initiative mondiale pour l'établissement de rapports sur les performances. Cette initiative, qui a été créée à la fin de 1997, a reçu pour mission d'élaborer des lignes directrices pour l'établissement de rapports sur les performances économiques, environnementales et sociales, à l'intention des grandes sociétés dans un premier temps, puis à l'intention de toutes les entreprises et organisations gouvernementales et non gouvernementales. Placée sous l'égide de la Coalition for Environmentally Responsible Economies, agissant en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, elle bénéficie de la participation active de grandes sociétés, d'organisations non

gouvernementales, de cabinets comptables, d'organisations commerciales et d'autres protagonistes du monde entier. Ses lignes directrices pour l'établissement de rapports sur la durabilité, qui représentent le premier document mondial de référence pour l'établissement de rapports complets sur la durabilité, portent sur les trois grands groupes de questions que constituent les questions économiques, environnementales et sociales. D'ici à 2002, l'Initiative sera constituée en un organe international permanent et indépendant dont les organes directeurs seront multipartites. Sa mission de base consistera à actualiser, renforcer et diffuser ses lignes directrices à l'aide d'un processus de consultation permanent dans le cadre duquel les protagonistes seront tenus de prendre des engagements.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

26. Au début de 2000, le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies ont décidé que la paix, la sécurité et les droits de l'homme seraient le quatrième domaine d'activité de leur programme. En décembre 2000, le Fonds a organisé une première réunion avec tous les organismes compétents des Nations Unies afin de les consulter sur une stratégie générale de programme. La mise au point d'un programme-cadre a débuté en été/automne 2001. Compte tenu des événements du 11 septembre 2001 et des changements qui s'en étaient suivis dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, le Conseil consultatif du Fonds a convenu, lors de sa réunion d'octobre 2001, d'interrompre la mise au point du programme-cadre jusqu'à fin 2002.

27. Si les grandes orientations ne sont pas encore entièrement définies, le programme relatif à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme privilégie en premier lieu l'appui à la mise en oeuvre du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985 et Corr.1) et du rapport Brahimi. Depuis le deuxième semestre 2001, on se réfère principalement au rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés pour mettre au point le programme-cadre relatif à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme et pour évaluer et étoffer les idées qui pourraient être utilisées dans les projets.

28. En 2001, 10 propositions de projet ont été approuvées pour un montant de 19 millions de dollars (voir annexe), ce qui porte à quelque 41 millions de dollars le montant actuellement réservé au programme-cadre relatif à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. À la fin de 2001, on avait adopté 31 projets portant principalement sur les armes légères, les opérations de paix, la protection des collectivités contre les mines terrestres, les opérations humanitaires, et les droits de l'homme et l'action préventive. Dans ces domaines, l'aide est en grande partie consacrée à la création de structures institutionnelles, mais l'accent est mis de plus en plus sur les activités menées sur le terrain qui bénéficient immédiatement aux populations visées, la plupart du temps des victimes de guerre ou les plus défavorisés.

29. Dans le domaine des armes légères, l'appui fourni par le Fonds et la Fondation vise à mettre le public en garde contre la prolifération d'armes légères qui sont le principal vecteur de la violence dirigée contre la population civile et l'un des plus gros obstacles à la réinsertion dans la société après un conflit, en particulier dans le cas des enfants. Deux projets adoptés en 2001 ont pour objectif de promouvoir un comportement non violent par le biais de l'enseignement dispensé aux enfants des pays sortant d'un conflit, ce qui devrait contribuer à la consolidation de la paix et au relèvement.

30. Pour construire la paix et empêcher la résurgence de la violence et des conflits, il importe notamment de favoriser le processus de réconciliation, d'améliorer la gestion des affaires publiques, de réformer les collectivités, de consolider la société civile et de se préoccuper de la condition de la femme. Les deux projets d'appui à la consolidation de la paix adoptés en 2001 ont reçu un financement substantiel de nouveaux partenaires, ce qui justifie l'action dynamique du Fonds et de la Fondation.

31. L'appui que le Fonds et la Fondation continuent d'apporter au renforcement de la capacité de l'Organisation à prévenir les conflits porte sur l'alerte rapide, l'analyse de l'information, la formation et l'élaboration de politiques. En 2001, la priorité a été accordée à la mise au point d'outils qui peuvent servir à l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'agit en l'occurrence de créer une base de données géographiques des Nations Unies, de démarginaliser la femme dans le renforcement des moyens de formation des missions de paix multilatérales et de prévention des

conflits, le but recherché étant d'inclure la prévention des conflits dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans le bilan commun de pays et de préparer des orientations politiques pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. En outre, en raison de l'importance particulière que la communauté internationale attache aux enfants dans les situations de conflit armé ces dernières années, le Fonds et la Fondation ont prêté leur soutien au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les situations de conflit armé. Dans l'unique projet d'appui aux droits de l'homme adopté en 2001, on a privilégié les initiatives locales visant à renforcer le respect des droits de l'homme et à encourager la participation et la coopération de la société civile.

32. L'appui prêté par le Fonds et la Fondation dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme continuera à porter principalement sur la prévention des conflits armés et de la violence. De nouvelles consultations sont prévues qui devront aboutir sur la mise au point d'un programme-cadre. Aux projets ponctuels seront préférés les programmes stratégiques à plusieurs volets, axés sur les résultats et sur les activités de terrain.

E. Contrôle et évaluation

33. La stratégie de contrôle et d'évaluation de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux vise à garantir une utilisation efficace et rationnelle des mécanismes qui existent pour suivre de près les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés pour chacun des grands programmes. À cette fin, la Fondation et le Fonds orientent leur action en se fondant sur les principes suivants :

1. Tirer le meilleur parti des résultats déjà obtenus;
2. Faire appel autant que faire se peut aux organismes des Nations Unies pour le contrôle et l'évaluation dans le cadre de leurs propres programmes;
3. Appliquer les enseignements du passé à l'élaboration des programmes futurs.

34. La stratégie de contrôle et d'évaluation de la Fondation et du Fonds fait intervenir quatre activités

distinctes, dont deux pour le contrôle et deux pour l'évaluation, à savoir : 1) établir des rapports annuels sur l'état d'avancement des programmes; 2) contrôler l'état financier et budgétaire et présenter des rapports; 3) évaluer, au niveau des projets, les apports, les résultats, les produits et l'impact; 4) évaluer les groupes de projets et de thèmes qui se retrouvent dans plusieurs projets ou qui revêtent une certaine importance compte tenu de l'ensemble des priorités de la Fondation et des organismes des Nations Unies, et aux fins du renforcement des institutions.

35. À la fin de 2001, le portefeuille des programmes comprenait 222 projets d'un montant total de 423 millions de dollars représentant des activités menées dans 120 pays par 33 partenaires des Nations Unies. Afin de garantir une gestion efficace et de s'assurer que la responsabilité du contrôle et de l'évaluation de chaque projet incombe toujours aux partenaires d'exécution concernés, le Fonds et la Fondation ont adopté une stratégie ciblée conforme aux exigences du système des Nations Unies en matière d'obligation redditionnelle et d'établissement de rapports.

36. S'agissant du contrôle, les activités ci-après ont été entreprises en 2001 : 137 rapports d'activités annuels ont été analysés et les résultats ont été communiqués aux partenaires d'exécution; le niveau de mise en oeuvre a fait l'objet d'un suivi de six mois en six mois sur la base de rapports financiers, des informations étant communiquées en retour aux partenaires au sujet des programmes; les administrateurs des programmes ont fait des visites sur le terrain dans sept pays (conjointement avec les partenaires d'exécution de ces programmes, soit pour tirer des enseignements en vue de financements futurs ou rendre compte des succès des programmes, soit pour remédier à des insuffisances); 10 examens de portefeuilles ont été entrepris en collaboration avec les principaux partenaires d'exécution, qui ont permis d'apprécier les progrès réalisés dans le cadre des différents projets et de tenir des discussions de fond sur les résultats à obtenir à l'aide des investissements financés par la Fondation; et les contacts virtuels avec les directeurs de projets et les administrateurs de programme du Fonds se sont poursuivis en ce qui concernait l'état d'avancement des projets et les résultats obtenus.

37. Étant donné que la plupart des projets sont toujours en cours, l'examen des évaluations des projets

achevés réalisées par les partenaires d'exécution ont pour objet de tirer des enseignements en vue de financements futurs. En 2002 l'accent sera mis sur une évaluation approfondie de groupes de projets, de manière à régler un gros problème concernant un domaine donné. Il est impératif de démontrer de façon probante l'impact des projets financés par le Fonds et la Fondation si l'on veut obtenir des ressources supplémentaires et instaurer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de pouvoir soutenir les causes défendues par les Nations Unies.

III. Créer des partenariats

38. Dans les efforts qu'il poursuit pour établir de nouveaux liens avec le secteur privé et d'autres fondations à l'appui des causes défendues par les Nations Unies, le Fonds a joué un rôle dans l'ensemble des activités menées par les organismes des Nations Unies dans la lutte contre le VIH/sida. Afin de donner suite immédiatement à l'appel en faveur d'une action lancé par le Secrétaire général, le Fonds a entrepris diverses activités peu de temps avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

39. Dans le contexte de la session extraordinaire, le Fonds a organisé, en collaboration avec le Global Business Council on HIV/AIDS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, une rencontre entre le Secrétaire général et les représentants de 11 sociétés et fondations. Des engagements importants ont été pris, en soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de mesures visant à enrayer la pandémie de VIH/sida sur les lieux de travail, notamment de la part des sociétés Coca Cola et Daimler Chrysler, et de l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida.

40. Suite à l'appel du Secrétaire général, le Fonds a établi, en coopération étroite avec la Fondation, un mécanisme chargé de recevoir les contributions versées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il convient de noter que la création d'un fonds a été approuvée lors de la session extraordinaire consacrée au VIH/sida. Au 31 décembre 2001, près de 200 contributions avaient été reçues du secteur privé pour un montant d'environ 440 000 dollars. Le Fonds a pris la responsabilité de tenir la liste de toutes les annonces de contribution et des

contributions effectivement versées au Fonds mondial et de veiller à répartir les fonds régulièrement.

41. Outre qu'il mène une action contre le sida, décrite plus haut, le Fonds a collaboré étroitement avec la Fondation Rockefeller en préparation du lancement de l'initiative concernant la transmission du sida de la mère à l'enfant et les soins aux mères séropositives. Cette initiative, lancée en décembre 2001 par un groupe de fondations dont le chef de file était la Fondation Rockefeller, repose sur l'engagement de réunir 100 millions de dollars de contributions pour un programme de cinq ans.

42. En 2001, le Fonds a contribué à l'établissement du réseau d'agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé, le Secrétaire général ayant demandé en juillet 2000 que tous les organismes des Nations Unies nomment un agent de liaison avec le secteur privé ou les fondations. Vingt d'entre eux l'ont déjà fait. Le Fonds a facilité la mise en place de ce réseau en communiquant des informations sur les fondations et les descriptifs des sociétés.

43. De façon à contribuer à l'établissement de partenariats entre les Nations Unies et les fondations, le Fonds a renforcé la collaboration avec les fondations suivantes : Foundation Center, Council on Foundations, Philanthropy Roundtable, Philanthropic Forum et European Foundation.

44. Le Fonds a également participé activement à l'instauration de partenariats au sein du système des Nations Unies afin de soutenir les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, il a collaboré avec diverses entités – FAO, UNESCO, FNUAP, UNICEF, UNIFEM, École des cadres des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies et OMS – l'objectif étant de promouvoir l'établissement de nouveaux partenariats avec la société civile, et en particulier la collaboration au niveau des pays, notamment avec les organisations suivantes : Corporate Council on Africa, Aspen Institute, Rotary International, United Way International et HOPE Worldwide.

45. La participation du Directeur exécutif du Fonds à un certain nombre de conférences et réunions, tant au Siège qu'à l'étranger, a permis des échanges d'informations sur le succès du partenariat entre le Fonds et la Fondation, ainsi que sur les perspectives de nouveaux partenariats entre des organismes des Nations Unies, ce qui a accru la visibilité de ces

nouvelles initiatives et fait mieux connaître l'ensemble des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer des partenariats.

IV. Cycles de financement

46. Les neuvième et dixième cycles de financement, organisés en 2001, ont débouché sur l'approbation de 105,7 millions de dollars au titre de nouveaux projets; le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies a également examiné et approuvé dans l'intervalle de ses réunions trois demandes s'élevant à un montant de 6,2 millions de dollars, ce qui porte à 111,9 millions de dollars le montant total des dons approuvés pour l'exercice.

47. Pendant le neuvième cycle de financement, le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a reçu en tout 64 propositions de projet, dont 35 à son conseil consultatif pour examen. Le 1er mars 2001, le Conseil a examiné ces propositions et a décidé de les recommander toutes au Conseil d'administration de la Fondation. Les 12 et 13 mars 2001, le Conseil d'administration a annoncé l'approbation de 36 dons d'un montant total de 70,6 millions de dollars. La répartition des montants alloués par domaine d'action était la suivante : 23,4 millions de dollars pour la santé des enfants; 30,2 millions de dollars pour l'environnement; 9 millions de dollars pour la population et les femmes; 6 millions de dollars pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme; et 1,9 million de dollars pour divers projets.

48. Au titre du dixième cycle de financement, le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a examiné en tout 96 propositions de projet, dont 23 ont été transmises à son Conseil consultatif pour examen. Le 16 octobre 2001, le Conseil a examiné ces propositions et a décidé de les recommander toutes au Conseil d'administration de la Fondation, qui a approuvé 17 subventions d'un montant total de 35,1 millions de dollars. La répartition de ces fonds par domaine d'action était la suivante : 9,4 millions de dollars pour les femmes et la population; 8,8 millions de dollars pour la santé des enfants; 8,2 millions de dollars pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme; 5,9 millions de dollars pour l'environnement; et 2,8 millions de dollars pour divers projets.

V. Arrangements opérationnels et financiers

49. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux se consultent et coopèrent étroitement pour les décisions concernant les projets et les relations avec leurs partenaires. Des réunions ont lieu régulièrement avec les partenaires d'exécution du système des Nations Unies, les ONG partenaires d'exécution et les donateurs afin de répondre aux préoccupations des parties et de permettre à tous les acteurs concernés de participer à la prise des décisions. Le Fonds a tenu des réunions de portée générale et spécifique avec les services de l'ONU chargés de la coordination afin de maintenir un dialogue suivi sur des questions d'intérêt mutuel, d'effectuer des examens du portefeuille et de donner son avis sur des propositions concernant des projets possibles.

50. Les directives relatives à la présentation des projets ont été réactualisées en octobre 2001 afin d'aider les partenaires d'exécution du système des Nations Unies à présenter des demandes conformes aux critères de financement, au moyen notamment d'une approche axée sur les résultats permettant de mieux suivre l'état d'avancement et l'impact des activités menées au titre des projets.

51. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a également élaboré le cahier des charges d'un modèle d'application logicielle destiné à améliorer ses capacités de suivi de l'exécution des projets et de l'utilisation des fonds. Il est prévu notamment de simplifier le mode de présentation des rapports financiers des partenaires d'exécution en utilisant les réseaux informatiques, de façon à réduire la charge globale de travail liée à la présentation des rapports au Fonds et à améliorer l'exactitude et la ponctualité des communications.

52. En réponse aux observations du Comité des commissaires aux comptes, le Fonds a adopté de nouvelles règles directrices pour le calcul des avances de trésorerie consenties aux partenaires d'exécution sur la base de deux facteurs : évolution satisfaisante de l'utilisation des fonds déjà avancés et présentation de rapports à jour sur l'exécution du projet et la situation financière. Le Fonds a également fait l'acquisition du matériel nécessaire afin d'accélérer le traitement des demandes de financement.

VI. Conclusions

53. En étroite coopération avec le système des Nations Unies et sous la supervision de son conseil consultatif, le secrétariat du Fonds a incité les partenaires à proposer des projets encore mieux ciblés et plus stratégiques. L'aide octroyée par la Fondation pour les Nations Unies en 2001 s'est avérée utile à la fois en appuyant les cycles de programmation en cours des entités du système des Nations Unies et en jouant un rôle de catalyseur au niveau opérationnel pour susciter les initiatives nécessaires. Concernant ce dernier aspect, le Fonds et la Fondation ont pu faciliter les projets des équipes de pays des Nations Unies. En 2002, le partenariat entre le Fonds et la Fondation entrera dans sa cinquième année d'activité. Ils seront appelés à ce titre à effectuer un examen approfondi des priorités visées par les programmes actuels, et éventuellement à préciser le cadre de ces programmes.

54. Le Fonds continuera de promouvoir de nouvelles possibilités de partenariat et d'alliance avec les Nations Unies ainsi que de nouvelles options en matière de collecte de fonds, notamment en relation avec les domaines d'activité et les projets appuyés par la Fondation et le Fonds. Il devrait donc continuer à jouer ce rôle de facilitateur dont l'objectif est d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires au système des Nations Unies. À cet égard, le Fonds appuie son action sur l'actuel programme de réformes du Secrétaire général et sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Annexe

Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies, par domaine d'activité

<i>Programme-cadre</i>	<i>Projets approuvés au 31 décembre 2000</i>		<i>Projets approuvés en 2001</i>		Total		<i>Bailleur de fonds</i>	
	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	Nombre de projets	Montant (en dollars É.-U.)	<i>Autres donateurs</i>	<i>Fondation pour les Nations Unies</i>
Santé des enfant	36	128 587 108	9	32 214 800	45	160 801 908	69 484 000	91 317 908
Population et femmes	57	91 018 698	10	18 423 053	67	109 441 751	9 270 000	100 171 751
Environnement	44	60 820 626	22	36 840 795	66	97 661 421	14 725 000	82 936 421
Paix, sécurité et droits de l'homme	21	21 849 217	10	19 220 920	31	41 070 137	19 220 920	21 849 217
Autres	9	8 848 125	4	5 212 683	13	14 060 808	5 212 683	8 848 125
Total	167	311 123 774	55	111 912 251	222	423 036 025	117 912 603	305 123 422